

Conseil municipal du lundi 5 mai 2014

Le lundi cinq mai deux mille quatorze, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Mme Florence MONNIN a été élue secrétaire de séance.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf Monsieur Yves FADIER (arrivé à 8h20).

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 avril 2014 n'ayant pas été distribué à tous les conseillers, le conseil l'approuvera lors de la séance du 02 juin 2014.

1. Présentation des budgets primitifs 2014 : commune ; AEP et assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARGUET, rédacteur territorial, pour un rappel des grands principes de la comptabilité publique et la présentation du fonctionnement des différents budgets de la commune : budget communal, budget assainissement et budget d'adduction d'eau potable.

Après cette présentation théorique, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMESMAY, Adjoint aux finances, pour étude des éléments chiffrés votés par le précédent conseil.

Il en ressort une capacité d'autofinancement de la commune d'environ 100000 à 150000 euros par an, somme nécessaire à sa bonne santé financière mais de plus en plus difficile à conserver. Cette capacité d'autofinancement permet un moindre recours à l'emprunt, d'où le faible endettement de la commune.

Les principaux postes de dépenses sont les frais de personnel, les participations versées aux organismes (SIVOM, Francas, petite enfance) et l'entretien des bâtiments.

Concernant le budget assainissement, la section investissement indique une dépense de 362920 euros en rapport avec les gros travaux entrepris. Il reste à rembourser 69000 euros pour l'emprunt de la station de pompage (sur 152000 euros au départ) et l'emprunt pour les canalisations de Grandfontaine se terminera en 2041 (800000 euros au départ).

Le budget de l'adduction d'eau potable laisse apparaître un emprunt pour le réservoir de Chaux. Il reste 30000 euros à rembourser sur les 100000 empruntés. La situation est saine, une augmentation du prix de l'eau n'est pas utile à ce jour.

L'exposé de Monsieur DEMESMAY entendu, Monsieur le Maire précise la provenance des recettes communales via la perception des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Il rappelle l'existence de la taxe d'aménagement perçue lors de la délivrance des permis de construire.

Les eaux usées transitent par les canalisations de Grandfontaine jusqu'à la station de Port Douvot. Ces travaux ont entraîné un investissement dont le remboursement du prêt prendra fin en 2041.

2. Amortissement des études liées à l'urbanisme

Le Maire expose que les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme sont des immobilisations incorporelles et de ce fait elles doivent être amorties sur une durée maximale de 10 ans. Des études d'urbanismes ont été menées et réalisées. Il s'agit de la transformation d'une zone EBC; la modification simplifiée du POS et la transformation du POS en PLU a

donné lieu à 47 006.68 € de dépenses qu'il convient d'amortir. Le Maire propose une durée d'amortissement à 10 ans à compter de 2015. Le montant sera de 4 700.67 € par an à l'article 2802/040 du budget.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Le Maire indique que ce document d'urbanisme est révisable tous les 3 ans.

3. Amortissement des frais d'études

Le Maire rappelle que des études ont été menées concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que sur la transformation de l'écurie Sage située rue de l'Église. Ces études n'ont pas données lieu à des réalisations et doivent donc être amorties. Le montant de ces études est de 1 642.48 €. Le Maire propose d'amortir cette somme sur une année à compter de 2014.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

4. Décision Modificative Budget Primitif 2014 général : recettes d'investissement supplémentaire au Chap. 024

Le Maire expose que le lotissement du Stade est constituée d'une partie de terrain achetée à l'Établissement Public Foncier du Doubs et d'une autre partie appartenant à la commune.

Le trésorier estime que la partie communale cédée au budget Lotissement du Stade est de 45 000 €. Cette recette n'ayant pas été prévue au budget primitif, il convient de l'affecter au chapitre 024 (produits de cessions) du BP 2014 dont les crédits passeront de 0 € à 45 000 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement le Maire propose de diminuer l'emprunt d'équilibre de 45 000 € dont les crédits passeront de 81 000 € à 36 000 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5. Dénomination de la rue desservant le lotissement du Stade

Le Maire rappelle que la première tranche des travaux du lotissement du Stade est terminée et que les premiers permis de construire ont été délivrés. Il convient maintenant de dénommer la rue desservant le lotissement du Stade.

Après discussion et compte tenu que le lotissement est entouré de merisiers il est proposé : **la rue des merisiers.**

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Le Maire précise que cette voie devra être répertoriée dans le classement de la voirie communale.

6. Membres de la commission impôt

Monsieur le Maire expose la difficulté de trouver des candidats. Il poursuit ses investigations. Le sujet est reporté à la séance du mois de juin.

7. Délégué au SIVOM de Boussières : complément à la délibération du 7 avril 2014

Le Maire expose que la délibération du 7 avril 2014 relative à la désignation des délégués au SIVOM de Boussières est incomplète. En effet, conformément aux statuts du SIVOM de Boussières il convient de désigner deux délégués pour la compétence entretien général avec un suppléant et un délégué pour l'ensemble des autres compétences avec un suppléant.

Le Maire propose :

Compétence entretien général :

- Titulaires : M. Bertrand ASTRIC et M. Bernard BONNOT
- Suppléant : M. Hervé REYSSIE

Autres compétences :

- Titulaire : M. Rémy MICHON
- Suppléant : M. Rémy LUCAS

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

8. Lotissement du village haut : reprise de la voirie et des réseaux dans le domaine public

Le Maire expose que par délibération en date du 11 décembre 2006, le conseil municipal avait décidé la reprise de la voirie et des réseaux dans le domaine public du lotissement du village Haut. Il s'agit des parcelles cadastrées AD n°612, AD n°618 et AD n°623 qui devaient rétrocédées à la commune pour l'euro symbolique.

Après vérification il s'avère que le notaire en charge de ce dossier n'a pas acté cette rétrocession.

Il convient donc de régulariser cette situation et d'autoriser un membre du conseil à signer l'acte correspondant.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise M. Bertrand ASTRIC à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

9. Point sur les rythmes scolaires

Le Maire rappelle l'importance des travaux du conseil précédent sur cette réforme.

Une réunion avec les Francas est prévue le 7 mai 2014 afin de décider du montage financier, de la logistique et du contenu des activités.

La modification des rythmes scolaires entraîne de nombreuses conséquences :

- refonte des temps scolaires pour l'enfant,
- réflexions sur le recrutement et la qualification des intervenants,
- moyens financiers et matériels adaptés.

Le conseil municipal entérine le choix des activités par cycles (rythmés par les vacances scolaires) soit 5 modules/1 année : les inscriptions s'effectueront par module par les familles.

Une participation financière des parents est envisagée à hauteur du quotient familial de la CAF.

Cette réforme sera mise en place à la rentrée scolaire prochaine soit 2014/2015.

Plages horaires retenues :

Lundi	9 h - 12 h		14 h - 17 h
Mardi	9 h - 12 h		14 h - 15 h 30
Mercredi	9 h - 12 h	ou	8 h 45 - 11 h 45
Jeudi	9 h - 12 h		14 h - 17 h
Vendredi	9 h - 12 h		14 h - 15 h 30

Avant toute validation définitive, une consultation des parents est envisagée.

10. QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes 25 mai 2014 :

Le planning de la tenue du bureau de vote est entériné. Il sera ouvert de 8 h à 18 h.

Cérémonie du 8 mai :

Les dispositions sont prises pour organiser la cérémonie.

Tour de France 2014 :

Rappel du passage du Tour de France le 16 juillet 2014 à Boussières village, le village sera "paralysé" le temps du passage soit de 10 h 30 à 13 h 30.

Monsieur REYSSIE rend compte de la réunion organisée en Préfecture le 30 avril 2014. ASO assurera la signalétique et la propreté lors du passage de la caravane.

Un petit Loup est prévu pour informer du passage du tour et des dispositions à prévoir ce jour-là pour les administrés.

Conseil municipal des jeunes :

Mme Françoise BERNARD, Adjointe, informe le conseil que la pérennisation du conseil municipal des jeunes dépend de l'implication des élus. Elle explique le rôle et les missions des élus en charge de la jeune assemblée. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de cette institution dans la commune. Il est décidé d'organiser des élections en septembre.

Le conseil municipal des jeunes en place organise son tournoi multisports le 17 mai 2014.

Mme BERNARD : "quid" de la commission génération ?

Salle du stade (nomination de 2 personnes référentes) :

Le conseil municipal a nommé Messieurs Rémy MICHON et Hervé REYSSIE conseillers référents pour la salle du stade. Par conséquent le règlement de la salle du stade sera modifié et fera l'objet d'une validation au prochain conseil municipal.

Fête de la musique, le samedi 21 juin 2014 :

Elle se déroulera à Vorges-les-Pins et sera orchestrée par le comité des fêtes.

Exceptionnellement les feux du 14 juillet 2014 seront tirés le 21 juin 2014. L'avis du conseil municipal est sollicité. À cet effet, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accorde une subvention au comité des fêtes de l'An 2000, d'un montant de 1.10€/hab.

Location Maison des Loups (MDL) :

Il est prévu de redéfinir les modalités de location de la MDL. Comment concilier le respect de la tranquillité publique et l'utilisation d'un équipement financé par des fonds publics ? Il est décidé de porter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.